

CONDITIONS PUBLICITAIRES ONLINE DE GOLDBACH MEDIA AG

1. VALIDITÉ

Sauf convention contraire par écrit, les présentes conditions publicitaires ainsi que les conditions générales relatives aux ordres publicitaires passés aux sociétés du groupe Goldbach Group AG (ci-après « CG ») s'appliquent à tous les ordres publicitaires dans le domaine en ligne (online) conclus entre les supports publicitaires représentés ou commercialisés directement par Goldbach Media AG (« Goldbach Media ») et les annonceurs. En cas de divergences, ces conditions publicitaires priment les CG (consultables sous <https://goldbach.com/fr/cgv/>).

Les directives, restrictions ou conditions spéciales (telles que les directives ou CG des supports publicitaires) ainsi que toute autre dérogation aux présentes conditions publicitaires ne s'appliquent que si elles sont expressément convenues par écrit.

Les conditions publicitaires s'appliquent de manière exclusive. Toute contre-confirmation de l'annonceur (ci-après « l'Annonceur ») se référant à ses propres conditions publicitaires ou générales est expressément rejetée par la présente. Les dérogations aux présentes conditions publicitaires ou aux conditions générales de l'Annonceur ne sont valables que si et dans la mesure où Goldbach Media les confirme par écrit.

2. CONCLUSION DES ORDRES PUBLICITAIRES

Un ordre publicitaire est valablement conclu lorsque Goldbach Media confirme une demande de l'Annonceur par écrit (y compris par e-mail) et que l'Annonceur ne s'oppose pas par écrit à cette confirmation de commande dans un délai de 48 heures. Goldbach Media a le droit d'exiger de l'Annonceur une contre-confirmation écrite de l'ordre publicitaire.

Les oppositions ou dérogations à la confirmation de commande communiquées par l'Annonceur après l'expiration du délai de 48 heures ne modifient en rien la conclusion juridiquement valable du contrat conformément à la confirmation de commande de Goldbach Media. Sont réservées les possibilités particulières d'annulation conformément au chiffre 3.2 ci-après.

3. ANNULATION / PEINE CONVENTIONNELLE

3.1. Par Goldbach Media

Goldbach Media peut se départir des ordres publicitaires en cas de modifications imprévisibles et/ou non imputables de l'offre des supports publicitaires ou de leur suppression, notamment à la suite de mesures prises par des autorités de surveillance ou des tribunaux. Goldbach Media peut en outre se départir jusqu'à 6 jours ouvrables avant le début de la distribution si une situation de concurrence apparaît entre l'Annonceur et un autre partenaire contractuel disposant de droits exclusifs sur le support publicitaire spécifique. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, les prétentions de l'Annonceur sont exclues.

3.2. Par l'Annonceur

Goldbach Media accorde à l'Annonceur le droit d'annulation spécial suivant.

L'Annonceur peut se départir de l'ordre publicitaire par une déclaration écrite (un e-mail est également suffisant). Si la déclaration d'annulation parvient à Goldbach Media jusqu'à 7 jours ouvrables avant le début de la campagne, l'Annonceur peut se départir de l'ordre publicitaire sans frais ; passé ce délai, une annulation n'est possible que contre une indemnité en pourcentage (peine conventionnelle) calculée sur la base de la valeur Nette 2 (montant brut - rabais - commission de conseil) de l'ordre publicitaire respectif (les montants s'entendent hors TVA) :

- entre 6 et 3 jours ouvrables : 50%
- moins de 3 jours ouvrables : 100%
- après le début : 100%

Sont considérés ici comme jours ouvrables les jours du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés.

Les éventuels frais supplémentaires sur des sites web externes causés par l'annulation sont à la charge de l'Annonceur.

4. MATÉRIEL PUBLICITAIRE

4.1. Livraison

L'Annonceur est tenu de mettre à la disposition de Goldbach Media, à ses propres frais, le matériel nécessaire à la forme de distribution (mise en ligne, diffusion, etc.) de la publicité (notamment le matériel et les motifs publicitaires), y compris pendant une campagne en cours, dans le format exigé par Goldbach Media, au plus tard aux moments suivants avant la date de distribution confirmée, sous réserve de dérogations dans l'ordre individuel :

- 3 jours ouvrables pour GIF, JPEG, Codes ou Tags de redirection (Redirects), ainsi que Rich Media (HTML, Flash)

Dans des cas particuliers, les délais de livraison peuvent varier en raison de dispositions spéciales du support publicitaire. Dans ce cas, Goldbach Media en informe l'Annonceur le plus rapidement possible.

Les redirections (Redirects) livrées pour les réseaux de Goldbach Media doivent être conformes au standard de sécurité (https).

4.2. Balises de redirection (Redirect Tags)

Si Goldbach Media a autorisé l'Annonceur à intégrer un « serveur publicitaire externe » (AdServer externe) pour la livraison du matériel publicitaire, l'Annonceur est tenu de transmettre les balises de redirection / Redirect Tags (URL du lien, appel du matériel publicitaire) dans le délai de livraison prévu au ch. 4.1 ci-dessus ou dans le délai convenu dans l'ordre publicitaire, dans la forme convenue. En cas d'utilisation d'un AdServer externe, l'Annonceur garantit son fonctionnement complet et correct ainsi que la fonctionnalité des balises de redirection (Redirect Tags), de manière à assurer une exécution correcte des ordres publicitaires.

4.3. Responsabilité pour la qualité et responsabilité

L'Annonceur et/ou l'agence sont seuls responsables de la qualité technique et de la conception du contenu du matériel publicitaire livré. La conception du contenu doit satisfaire aux réglementations en vigueur (cf. ch. 6.2 des CG).

4.4. Refus

Goldbach Media n'est pas tenue de vérifier le matériel publicitaire livré par l'Annonceur et/ou l'agence. Goldbach Media ainsi que les supports publicitaires se réservent le droit, même pour les ordres publicitaires acceptés de manière juridiquement contraignante, de refuser le matériel publicitaire livré par l'Annonceur pour des raisons juridiques, morales ou similaires. Goldbach Media est notamment en droit de refuser du matériel publicitaire en raison de son origine, de son contenu, de sa forme ou de sa qualité technique. Goldbach Media informe immédiatement l'Annonceur d'un tel refus. L'Annonceur est dans ce cas tenu de mettre immédiatement à disposition un nouveau matériel publicitaire ou un matériel modifié. Si ce matériel publicitaire de remplacement est mis à disposition avec du retard pour le respect de la date de distribution convenue, le droit intégral à la rémunération de Goldbach Media reste maintenu comme si la distribution avait eu lieu à la date convenue.

5. DISTRIBUTION

5.1. Principe

Le support publicitaire diffuse la publicité conformément au contrat. Sont en principe également considérés comme convenus la date et le lieu de distribution (placement sur le site/groupe de prix et date), ce dernier sous réserve des dispositions suivantes de ces conditions publicitaires.

5.2. Placement

Les formes publicitaires réservées sont placées par Goldbach Media selon les critères convenus individuellement (en ce qui concerne le groupe tarifaire et/ou le groupe de prestations et/ou l'heure et/ou le lieu). Les espaces publicitaires réservés par l'Annonceur ne sont pas transférables.

Sous réserve d'un autre accord individuel, l'Annonceur n'a aucun droit à un placement de la publicité en ligne à une position déterminée du site web concerné ou au respect d'une heure d'accès déterminée sur le site web concerné.

5.3. Reprogrammation par l'Annonceur

L'Annonceur est en droit de reprogrammer au sein du support publicitaire des ordres publicitaires fermement acceptés, si le souhait de reprogrammation est communiqué à Goldbach Media par écrit ou par voie électronique au plus tard 3 jours ouvrables avant la date de distribution convenue, si le volume de réservation monétaire convenu est maintenu, si la distribution du volume reprogrammé n'est pas considérablement retardée et si Goldbach Media dispose de capacités libres suffisantes concernant les nouvelles dates et les nouveaux lieux de distribution souhaités.

5.4. Exclusion de la concurrence et élargissement de l'offre

Une exclusion de la concurrence n'est ni convenue de manière générale pour un support publicitaire déterminé ni pour des campagnes ou distributions individuelles, ni garantie par Goldbach Media.

Goldbach Media n'exclut pas et ne garantit pas non plus qu'en plus des offres et structures d'offres respectivement publiées par Goldbach Media, d'autres espaces et/ou temps publicitaires ne seront pas proposés et réservés.

5.5. Date et lieu de diffusion / Défauts

Si la distribution ponctuelle de la publicité ne peut être respectée pour des raisons concernant la conception du site web (resp. site mobile ou d'un autre support publicitaire), pour des raisons de force majeure (y compris des pannes techniques) ou de circonstances non imputables à Goldbach Media, la distribution de la publicité sera déplacée par Goldbach Media vers un autre espace, si possible équivalent, au sein des supports publicitaires prévus.

En cas de déplacement / transfert insignifiant de la distribution (au sein du support publicitaire), par exemple pour des raisons concernant la conception du site web (resp. site mobile ou autre support publicitaire) ou pour des raisons techniques, le tarif/prix convenu reste maintenu.

En cas de déplacements / transferts importants, l'Annonceur en sera informé immédiatement par Goldbach Media. Sont considérés comme déplacements importants aussi bien la distribution en dehors du jour ou de la période convenue que la distribution dans un autre support publicitaire. Si l'Annonceur ne s'oppose pas immédiatement et par écrit au déplacement de la publicité ou à l'intégration de la publicité dans un autre environnement (notamment un autre site ou une autre partie de site), cela est considéré comme un accord de l'Annonceur. Dans le cas où la publicité ne peut être ni anticipée ni rattrapée, ou dans le cas où l'Annonceur s'oppose à la proposition d'anticipation, de rattrapage ou d'intégration dans un autre environnement, l'Annonceur a droit au remboursement du prix de base conformément au ch. 3.1 des CG. Toute autre prétention de l'Annonceur, en particulier un droit à des dommages et intérêts, est exclue.

6. AUTRES DISPOSITIONS

6.1. Rabais en espèces

En dérogation au ch. 4.1 des CG, Goldbach Media accorde exclusivement des rabais sur les commandes individuelles non rétroactifs conformément à la documentation tarifaire officielle.

6.2. Commissions de conseil

Conformément au ch. 4.3 des CG, les agences reçoivent une commission de conseil à hauteur de 5 % pour les agences suisses et d'un maximum de 20 % pour les agences étrangères, mesurée sur la valeur de la commande (après déductions et exclusivement hors TVA).

6.3. Base de calcul pour la facturation

L'évaluation de l'outil d'AdManagement de Goldbach Media (Primary AdServer) est considérée comme la base de calcul pertinente pour l'exécution correcte des campagnes ainsi que pour l'établissement de la facturation de celles-ci.

En cas d'intégration de réservations ReplayAd dans des ordres publicitaires, le « RTVA RAP » fait office de Primary AdServer.

6.4. Facturation

Le montant effectif de la facture est basé sur les volumes de distribution comptabilisés par Goldbach Media conformément au ch. 6.3 précédent (Primary AdServer), qui seront divulgués à la demande de l'Annonceur.

6.5. Paiement

Sauf convention contraire, toutes les factures doivent être payées sans déduction au plus tard 30 jours civils après la facturation.

6.6. Utilisation des données et protection des données

L'Annonceur accepte que, par l'intégration de cookies dans le matériel publicitaire, des données d'utilisateurs finaux anonymisées (notamment le tracking) concernant le comportement d'utilisation soient enregistrées par Goldbach Media. Goldbach Media peut également utiliser les données collectées via ces cookies pour la livraison de publicité basée sur l'utilisation, pour le conseil de ses clients, pour sa propre promotion et pour des études de marché à ses propres fins.

Sans une participation approuvée au cadre de l'IAB (IAB Framework) et un numéro de vendeur (vendor) listé en conséquence, il est interdit à l'Annonceur de placer des cookies qui n'appartiennent pas exclusivement à la mécanique de livraison techniquement nécessaire de l'AdServer utilisé pour garantir une livraison du matériel publicitaire via l'AdServer.

L'Annonceur prend note que Goldbach Media détermine, stocke et traite de manière automatisée les données communiquées par l'Annonceur (nom, adresse, e-mail, données de carte de crédit, données pour les virements bancaires) aux fins de l'exécution du contrat et du suivi de l'Annonceur, ainsi que pour l'envoi de publicité sur d'autres services de Goldbach Media. De plus amples informations sont contenues dans la déclaration de confidentialité sous le lien <https://goldbach.com/fr/protection-des-donnees/>.

L'Annonceur accepte que du courrier électronique lui soit envoyé aux fins d'information mentionnées ci-dessus et dans la déclaration de confidentialité. L'Annonceur peut révoquer ce consentement à tout moment par e-mail à oba@ch.goldbach.com.

L'Annonceur s'engage à ne traiter les données qu'il a collectées en tant que responsable du traitement dans le cadre de la diffusion de sa publicité qu'en respectant scrupuleusement les dispositions relatives à la protection des données et via un numéro de vendeur valablement enregistré auprès de l'IAB Europe. Ce faisant, il s'assure que les politiques spécifiées sous <https://iabeurope.eu/iab-europe-transparency-consent-framework-policies/> sont respectées en permanence.

6.7. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder secrètes vis-à-vis des tiers les informations reçues de l'autre partie ainsi que les autres informations nécessitant le secret, au rang desquelles figurent également les rabais et réductions de prix comparables accordés à l'Annonceur, ainsi que d'autres conditions et volumes médias (« informations confidentielles »). Les informations confidentielles ainsi que les autres secrets commerciaux et d'exploitation connus dans le cadre de la collaboration doivent être traités de manière confidentielle par les deux parties, même après la fin de la relation contractuelle. Les partenaires contractuels utiliseront les informations confidentielles de l'autre partenaire contractuel exclusivement aux fins de l'exécution des ordres publicitaires.

La divulgation d'informations confidentielles à des annonceurs est autorisée pour autant que les annonceurs s'engagent préalablement par écrit envers Goldbach Media (i) à ne transmettre les informations confidentielles (notamment les conditions et volumes médias) à des tiers (notamment les consultants et les auditeurs médias) qu'à la condition que les informations confidentielles ne soient pas introduites dans des bases de données et ne soient pas stockées et/ou utilisées d'une autre manière par les tiers pour leurs propres fins, pour d'autres fins ou pour des fins tierces et (ii) à ne pas transmettre d'une autre manière les informations confidentielles à des tiers.

La divulgation d'informations confidentielles à des tiers (en particulier aux consultants et auditeurs médias) n'est également autorisée que si ceux-ci s'engagent au préalable par écrit de leur côté à ne pas transmettre les informations confidentielles (en particulier les conditions et volumes médias), à ne pas introduire ces informations confidentielles dans des bases de données et à ne pas les stocker et/ou les utiliser pour leurs propres fins, pour d'autres fins ou pour des fins tierces.

À titre exceptionnel, la transmission d'informations confidentielles à un auditeur média ou à d'autres tiers en vue de l'élaboration de ce que l'on appelle des Benchmarks de conditions est autorisée, si l'auditeur média ou l'autre tiers (i) a souscrit à la déclaration d'engagement volontaire consultable sous <https://swa-asa.ch/> pour l'élaboration de benchmarks de conditions méthodologiquement corrects et transparents basés sur un pool de données et (ii) s'est engagé directement vis-à-vis de Goldbach Media ou de l'Association Suisse des Annonceurs à respecter cet engagement volontaire.

À la demande de Goldbach Media, l'Annonceur doit présenter les déclarations d'engagement signées. Si l'Annonceur n'est pas en mesure de présenter une déclaration d'engagement ou s'il est manifeste que la déclaration d'engagement volontaire n'est pas respectée par le tiers, Goldbach Media est en droit de faire valoir non seulement son propre dommage, mais également le dommage causé aux supports publicitaires commercialisés par Goldbach Media.

6.8. Recours à des tiers et transfert à des tiers

Goldbach Media est en droit de faire appel à des tiers pour remplir ses obligations contractuelles. En outre, Goldbach Media a le droit de transférer intégralement la relation contractuelle à une autre filiale détenue majoritairement par Goldbach Group AG. Cela ne nécessite aucune approbation explicite de la part de l'Annonceur. Le transfert sera communiqué à l'Annonceur en temps utile.

6.9. Modification des conditions publicitaires

Goldbach Media se réserve le droit de modifier les présentes conditions publicitaires à tout moment. De telles modifications sont communiquées au client de manière appropriée. Pendant une relation contractuelle ou une campagne en cours, l'Annonceur peut résilier de manière anticipée la relation contractuelle concernée par écrit dans un délai de 2 semaines à compter de la notification de la modification. L'ensemble des services obtenus dans ce contexte jusqu'au moment de la résiliation du contrat doivent être payés intégralement. Les campagnes en cours sont arrêtées au moment de la résiliation du contrat. Si l'Annonceur omet de résilier par écrit ou s'il continue d'utiliser les prestations contractuelles, il accepte les modifications des conditions publicitaires dans leur intégralité.

Le présent document est une traduction de la version originale en langue allemande qui primera en cas de problèmes d'interprétation.

Küsnacht, valable à partir du 1er août 2026